

Image not found or type unknown



Ouverture compte-joint avec nouvelle compagne

Par **kiki1975**, le **16/07/2008** à **23:49**

Je suis actuellement en procédure de divorce. La conciliation n'a pas encore eue lieu. Mon mari a quitté le domicile conjugal. Actuellement il vit avec sa nouvelle compagne. Ils viennent d'ouvrir un compte-joint, contracté un crédit et ouvert un PEL. A t-il le droit ?

Par **Tisuisse**, le **17/07/2008** à **13:59**

Bien sûr mais tant que le divorce n'est pas prononcé, à mon humble avis, vous avez, en tant qu'épouse, un droit de regard sur les comptes sauf si vous êtes mariés sous le régime de la séparation de biens. Allez voir sa banque sans tarder pour de plus amples infos.